

COMMUNES DE VIENNE ET JARDIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Autorisation environnementale relative à relative à l'aménagement de protections contre les ruissellements et inondations sur le secteur de Bérardier
Vienna Condrieu Agglomération**

Par arrêté préfectoral n°38-2024-221-DDTSE01 du 08 août 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du mercredi 18 septembre 2024 à 13h30 au jeudi 03 octobre 2024 à 12h00.

Au terme de cette enquête, en application du Code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Thierry MONIER, ingénieur à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- au siège de Vienna Condrieu Agglomération : le mercredi 18 septembre 2024 de 13h30 à 17h00
- à la mairie de Jardin : le jeudi 03 octobre 2024 de 08h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5585> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Jardin, siège de l'enquête – Mairie 1 place de la mairie 38200 JARDIN, en mentionnant « Enquête publique Aménagements de protection contre les ruissellements et inondations sur le secteur de Bérardier – à l'attention du commissaire enquêteur ».
- déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5585> ou via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5585@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5585> et donc visibles par tous.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Vienne Condrieu Agglomération - 30 avenue général Leclerc - Espace Saint-Germain - 38200 VIENNE Cedex – cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr - Tel 04 82 06 33 00. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Vienne et Jardin, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .